

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 837

5 avril 2008

SOMMAIRE

Alpinex Long/Short Global Emerging Markets Fund	40158	Keep Contact S.à r.l.	40144
AMPHINICY Luxembourg S.à r.l.	40172	Lilliwyte S.A.	40144
A. O. C.C. S.A.	40150	Luxcash	40176
Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l.	40164	Matolux S.A.	40176
Apollo Redos Development Fund (US) S.à r.l.	40162	MH Germany Property 24 S.à r.l.	40143
Aviapartner LH3 S.à r.l.	40132	MH Germany Property I S.à r.l.	40134
Broadhouse International S.A.	40172	Mocapa S.A.	40148
BRV S.A.	40161	Nabla 2000 S.A.	40133
CIH S.à r.l.	40143	N Beta S.à r.l.	40152
Cordial Immobilier S.à r.l.	40161	OAshi S. à r. l.	40176
Creapro Holding A.G.	40157	PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l.	40149
Culligan Investments S.à r.l.	40149	Privity Holding S.A.	40133
Dallco A.G.	40163	RE French Investments 2 S.à r.l.	40164
Danison Holding S.A.	40161	REInvest German Properties IV S.à r.l.	40172
D. Bauwens & Cie	40131	Royalgest S.A.	40163
Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l.	40148	Satul S.A.	40134
Eastkem International S.A.	40132	Schelde Investments S.à r.l.	40135
Ecoreal S.A.	40162	Sea Water Investments S.A.	40151
Elmo-Lux Sàrl	40157	Semarra Holding S.A.	40130
FactSet Europe S.à r.l.	40163	Semarra S.A.	40130
Ghelck Properties S.A.	40133	Steyt & Cie	40144
Groupe d'Investissements Fonciers S.A.	40157	Syrtex Investments S.A.	40162
I.B. International S.A.	40164	Tagus Re S.A.	40149
Inspicio S. à r.l.	40167	Vatne International S.à r.l.	40134
		White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	40145

**Semarra S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Semarra Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.777.

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEMARRA HOLDING S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.777, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1107 du 27 octobre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique Goeres, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

3) Changement de la dénomination sociale en SEMARRA S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

- de changer la dénomination de la société en SEMARRA S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de SEMARRA S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 8, et

- de modifier le 3^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. (troisième alinéa).** Le conseil d'administration élit en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goeres, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2008, Relation GRE/2008/943. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008036066/231/80.

(080038317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

D. Bauwens & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.864.

Extrait de l'acte constitutif

Société en commandite simple constituée sous seing privé

1. Les associés.

- Monsieur Davy Bauwens, né à Gand (Belgique), le 25 juillet 1974, demeurant à B-9940 Evergem (Belgique), Oosteindestraat, 44,

- Monsieur Alex Bauwens, né à Kaprijke (Belgique) le 30 janvier 1945, demeurant à B-9000 Gand (Belgique), Coupure, 480.

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception des commissions d'assurances, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité:

- Monsieur Davy Bauwens

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par Cent (100) Parts de Cent Euros (100,- EUR) chacune dont:

- Quatre Vingt Dix Huit (98) Parts de Cent Euros (100,- EUR) détenues par Monsieur Davy Bauwens.
- Deux (2) Parts de Cent Euros (100,- EUR) détenue par Monsieur Alex Bauwens.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 20 décembre 2007 pour une durée illimitée.

Signatures.

Référence de publication: 2008036316/1656/56.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07374. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Aviartner LH3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.098.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008036404/507/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02471. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Eastkem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008036408/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00886. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Nabla 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 117.468.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008036393/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Ghelck Properties S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036411/693/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00879. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Privity Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.077.

Constituée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n ° 135 du 3 février 2004. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 30 septembre 2004, publié au Mémorial C n ° 1233 du 1^{er} décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVITY HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008036435/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01975. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Satul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 132.473.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008036433/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01594. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Vatne International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.926.

Constituée par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),
en date du 23 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 617 du 24 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VATNE INTERNATIONAL S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008036434/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01974. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

MH Germany Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.555.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 29 février 2008:

1. que la démission de M. Roeland Pels en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
2. que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
3. que la démission de M. Frank Walenta en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
4. que Mme Patricia Schon, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée nouvelle gérante B avec effet au 1^{er} mars 2008.
5. que M. Mark Weeden, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1^{er} mars 2008.
6. que Mme Laurence Quévry, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée nouvelle gérante B avec effet au 1^{er} mars 2008.
7. que le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2008.

Luxembourg, le 29 février 2008.

B. Zech.

Référence de publication: 2008036431/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Schelde Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 103.710.

In the year Two Thousand and Eight, on the Tenth of January.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TransAsia PROPERTY INVESTMENTS LTD., a Cayman Island company with limited liability, having its registered office at P.O. Box 61 GT, 4th Floor Harbour Centre, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Register of Companies Cayman Islands under number SH-136871 (the «Sole Shareholder»),

Represented by Benoît Massart, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which will be annexed to the present deed,

holder of 125 (One Hundred and Twenty-Five) shares («parts sociales»), with a nominal value of EUR 100.- (One Hundred Euro) each, representing 100% of the share capital of SCHELDE INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies («Registre de Commerce et des Sociétés») under number B 103.710 (the «Company»).

The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the notary André Schwachtgen, then notary in Luxembourg, on 26 October 2004, which articles (the «Articles») have published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 January 2005, number 15, page 713 and not amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the possibility for a sole manager («gérant unique») to manage the Company but, in case of plurality of managers («gérants»), to authorise its management by a board of managers («conseil de gérance»).

Second resolution

Consequently to the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to introduce in the Articles the possibility for the Company to be managed by a board of managers («conseil de gérance») and to amend and restate the Articles, including article relating to the representation of the Company, so that they will henceforth read as follows:

«Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives.

2.1 The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

2.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»).

2.3 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions:

2.4.1 to make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

2.4.2 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

2.4.3 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

2.4.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

2.4.5 act as manager, general partner («gérant commandité») or director, as the case may be, of companies; and

2.4.6 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

2.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name SCHELDE INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by One Hundred and Twenty-Five (125) shares with a par value of One Hundred Euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges the irregular appointment as managers («gérants») of the Company, with effect as of 21 March 2005, of the following persons (the «Existing Managers»):

- Mr Paul Devonshire, born on 18 April 1965 in Barnet (United Kingdom), with professional address at 1, Wittelsbacherplatz, D-80333 Munich (Germany); and
- Mr Dirk Ruppert, born on 2 March 1972 in Saarbrücken (Germany), with professional address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment of the Existing Managers as managers («gérants») and members of the board of managers («conseil de gérance») of the Company, with effect as of 21 March 2005, and for an undetermined period.

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms, approves and ratifies, if necessary and for whatever purposes it may serve, (i) any agreement, letter and/or document executed by the Existing Managers and (ii) all and any actions taken by them in their capacity as manager («gérant») of the Company, individually and jointly, on behalf of the Company from 21 March 2005 to the present day.

Fifth resolution

In addition, the Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as additional managers («gérants») and members of the board of managers («conseil de gérance») of the Company for an undetermined period:

- Mr Oliver May, chief financial manager, born on 25 April 1967 in Wuppertal (Germany), with professional address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with effect as of 12 September 2007; and
- Mr Mathieu de Kerleau, fund finance manager, born on 28 June 1974 in Saint-Brieuc (France), with professional address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with immediate effect.

As a result of the foregoing resolutions, the board of managers («conseil de gérance») will therefore be composed of the following managers («gérants»):

- Mr Dirk Ruppert, manager («gérant»);
- Mr Paul Devonshire, manager («gérant»);
- Mr Oliver May, manager («gérant»); and
- Mr Mathieu De Kerleau, manager («gérant»).

Sixth resolution

Finally, the Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg to 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg with effect from 9 November 2007.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind will be born by the Company as, a result of the present deed, are estimated at approximately 2,000.- Euros.

The notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English one will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le dix janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TransAsia PROPERTY INVESTMENTS LTD., société à responsabilité limitée de droit de l'île de Cayman, ayant son siège social au P.O. Box 61 GT, 4th Floor Harbour Centre, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et inscrite au Registre des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro SH-136871 (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Benoît Massart, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle demeurera annexée au présent acte,

Propriétaire de 125 (Cent Vingt-Cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 100,- EUR (Cent Euro) chacune, représentant 100% du capital social de SCHELDE INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (Douze Mille Cinq Cent Euro), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.710 (la «Société»).

La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 26 octobre 2004 et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 janvier 2005, numéro 15, page 713 et non modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la possibilité pour un gérant unique d'administrer la société mais, en cas de pluralité de gérants, d'autoriser son administration par un conseil de gérance.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide d'introduire dans les Statuts la possibilité pour la Société d'être administrée par un conseil de gérance et de modifier et refondre les Statuts, en ce compris l'article relatif à la représentation de la Société, de sorte qu'ils devront désormais être lus comme suit:

«Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

2.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).

2.3 Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes:

2.4.1 effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la société détenant ces investissements;

2.4.2 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

2.4.3 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

2.4.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

2.4.5 agir, selon le cas, en qualité de gérant, gérant commandité ou administrateur de sociétés; et

2.4.6 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

2.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination SCHELDE INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cent Vingt-Cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de Cent Euros (EUR 100,-) chacune, chacune d'entre elles étant entièrement libérée.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand - Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion du Conseil de Gérance puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte de la nomination irrégulière, avec effet au 21 mars 2005, des personnes suivantes (les «Gérants Existants») comme gérants de la Société:

- M. Paul Devonshire, né le 18 avril 1965 à Barnet (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 1, Wittelsbacherplatz, D-80333 Munich (Allemagne); et

- M. Dirk Ruppert, né le 2 mars 1972 à Saarbrücken (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination des Gérants Existants comme gérants et membres du conseil de gérance de la Société, avec effet au 21 mars 2005 et ce, pour une période indéterminée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme, approuve et ratifie, si nécessaire et dans quel que but que ce soit, (i) tout contrat, lettre et/ou document signé par les Gérants existants et (ii) toutes et chacune des démarches entreprises par eux en leur qualité de gérant de la Société, individuellement ou conjointement, pour le compte de la Société depuis le 21 mars 2005 jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

En outre, l'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants et membres additionnels du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée:

- M. Oliver May, chief financial officer, né le 25 avril 1967 à Wuppertal (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet au 12 septembre 2007; et

- M. Mathieu de Kerleau, fund finance manager, né le 28 juin 1974 à Saint-Brieuc (France), ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet immédiat.

Faisant suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance sera par conséquent composé par les gérants suivants:

- M. Dirk Ruppert, gérant;

- M. Paul Devonshire, gérant;

- M. Oliver May, gérant; et

- M. Mathieu De Kerleau, gérant.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide enfin de transférer le siège social de la Société du 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet à partir du 9 novembre 2007.

Coûts

La partie comparante évalue que les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à 2.000,- Euros.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: B. Massart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, Relation LAC/2008/1750. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008036042/211/446.

(080038167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

MH Germany Property 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.190.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 29 février 2008:

1. que la démission de Mme Léonie Marder en tant que gérante B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
2. que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
3. que la démission de M. Frank Walenta en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
4. que Mme Patricia Schon, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée nouvelle gérante B avec effet au 1^{er} mars 2008.
5. que M. Mark Weeden, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1^{er} mars 2008.
6. que Mme Laurence Quévy, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée nouvelle gérante B avec effet au 1^{er} mars 2008.
7. que le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2008.

Luxembourg, le 29 février 2008.

B. Zech.

Référence de publication: 2008036310/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

CIH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.990.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 11 novembre 1997, acte publié au Mémorial C n^o 155 du 16 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIH S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008036436/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01977. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Steyt & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 123.722.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de STEYT & CIE tenue au siège social le 12 octobre 2007 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège social du ZONING INDUSTRIEL à L-8287 Kehlen, au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

S. Leurquin / G. Lusatti / G. Steyt
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2008036430/1656/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Lilliwyte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 21.775.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2008036432/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00360. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Keep Contact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.372.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des associés du 4 février 2008

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des associés, tenue sous seing privé au siège social de la Société, en date du 4 février 2008, que:

Le siège social de la Société est transféré de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

KEEP CONTACT S.à.r.l.
L. Plessy
Gérante

Référence de publication: 2008036332/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 95.109.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.493.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WHITE ROCK HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 134493 (the «Company»), incorporated by a notarial deed enacted on 17 December 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 122 of 16 January 2008 and lastly amended by a notarial deed enacted on 30 January 2008, not yet published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Differdange.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie Henryon, private employee, residing in Herserange (France).

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia Rouckert, private employee, residing in Rodange.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, WHITE SANDS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the «Shareholder»), duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by the Shareholder are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 2,559,780 (two million five hundred fifty-nine thousand seven hundred eighty) shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholder has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 32,879,550.- (thirty-two million eight hundred seventy-nine thousand five hundred fifty United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 127,989,000.- (one hundred twenty-seven million nine hundred eighty-nine thousand United States Dollars) to an amount of USD 95,109,450.- (ninety-five million one hundred and nine thousand four hundred fifty United States Dollars) by the cancellation of 657,591 (six hundred fifty-seven thousand five hundred ninety-one) shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of USD 3,287,955.- (three million two hundred eighty-seven thousand nine hundred fifty-five United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 12,798,900.- (twelve million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred United States Dollars) to an amount of USD 9,510,945.- (nine million five hundred and ten thousand nine hundred forty-five United States Dollars);

3. Approval of the subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution;

4. Approval of the delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 2. above; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Shareholder waives its right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document

Second resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 32,879,550.- (thirty-two million eight hundred seventy-nine thousand five hundred fifty United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of

USD 127,989,000.- (one hundred twenty-seven million nine hundred eighty-nine thousand United States Dollars) to an amount of USD 95,109,450.- (ninety-five million one hundred and nine thousand four hundred fifty United States Dollars) by the cancellation of 657,591 (six hundred fifty-seven thousand five hundred ninety-one) shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) (the «Capital Decrease»). It is further resolved that the Capital Decrease will be carried out by means of a repayment to the Shareholder (the «Repayment»).

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of USD 3,287,955.- (three million two hundred eighty-seven thousand nine hundred fifty-five United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 12,798,900.- (twelve million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred United States Dollars) to an amount of USD 9,510,945.- (nine million five hundred ten thousand nine hundred forty-five United States Dollars) (the «Legal Reserve Decrease»). It is resolved to allocate the amount of the Legal Reserve Decrease to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read now as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 95,109,450.- (ninety-five million one hundred nine thousand four hundred fifty United States Dollars), represented by 1,902,189 (one million nine hundred and two thousand one hundred eighty-nine) shares, with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each.»

Fourth resolution

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the Shareholder and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment,

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Capital Decrease, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WHITE ROCK HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134493 (la «Société»), constituée par un acte notarié daté du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 122 du 16 janvier 2008 et dernièrement modifié par un acte notarié daté du 30 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Rodange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, WHITE SANDS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé»), dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et le nombre de parts sociales détenu par l'Associé est précisé sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.559.780 (deux millions cinq cent cinquante neuf mille sept cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars américains) chacune, représentant l'intégralité

du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 32.879.550,- USD (trente-deux millions huit cent soixante-dix neuf mille cinq cent cinquante dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 127.989.000,- USD (cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt neuf mille dollars américains) à un montant de 95.109.450,- USD (quatre-vingt-quinze millions cent neuf mille quatre cent cinquante dollars américains), par l'annulation de 657.591 (six cent cinquante sept mille cinq cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars américains) chacune, et diminution consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de 3.287.955,- USD (trois millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-cinq dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 12.798.900,- USD (douze millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dollars américains) à un montant de 9.510.945,- USD (neuf millions cinq cent dix mille neuf cent quarante-cinq dollars américains);
3. Approbation de la modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente;
4. Approbation de la délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques de remboursement du montant dû à l'associé unique de la Société suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 2. ci-dessus; et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé renonce à son droit de convocation à l'assemblée générale extraordinaire, qui aurait dû lui être envoyée préalablement à cette assemblée; l'Associé reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué, et par conséquent, accepte de délibérer et voter sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Il est, de plus, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été tenu à la disposition de l'Associé dans un laps de temps suffisant pour le mettre en mesure d'examiner avec attention chacun de ces documents.

Seconde résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 32.879.550,- USD (trente deux millions huit cent soixante-dix-neuf mille cinq cent cinquante dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 127.989.000,- USD (cent vingt sept millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains) à un montant de 95.109.450,- USD (quatre-vingt quinze millions cent neuf mille quatre cent cinquante dollars américains), par l'annulation de 657.591 (six cent cinquante sept mille cinq cent quatre-vingt onze) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars américains) (la «Réduction de Capital»). Il est décidé que la Réduction de Capital s'effectuera au moyen d'un remboursement à l'Associé (le «Remboursement»).

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 3.287.955,- USD (trois millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-cinq dollars américains) afin de la réduire de son montant actuel de 12.798.900,- USD (douze millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents dollars américains) à un montant de 9.510.945,- USD (neuf millions cinq cent dix mille neuf cent quarante-cinq dollars américains) (la «Réduction de Réserve Légale»). Il est décidé d'allouer le montant de la Réduction de Réserve Légale au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société qui devra être lu de la façon suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 95.109.450,- USD (quatre-vingt-quinze millions cent neuf mille quatre cent cinquante dollars américains), représenté par 1.902.189 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, d'une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars américains) chacune.»

Quatrième résolution

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Remboursement à l'Associé et en particulier la forme du Remboursement et (ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Remboursement.

40148

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa Réduction de Capital, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 21 février 2008, Relation: EAC/2008/2548. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 mars 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008036048/219/184.

(080037857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Mocapa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008036293/231/14.

(080038339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.698.

Mit Datum vom 1. März 2007 ändert sich der Sitz unserer Gesellschaft:

Dr. WOLLERT - DR. ELMENDORFF S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Handelsregisternummer: B 110.698

von:

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

zur:

51, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxemburg, den 4. März 2008.

Dr. WOLLERT - DR. ELMENDORFF S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Prof. Dr. F. Kläs

Référence de publication: 2008036365/8755/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02893. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Culligan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.989.

—
EXTRAIT

En date du 13 février 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Kristel Segers, en tant que gérante, est acceptée avec effet au 13 novembre 2007.
- Le siège social de la société est transféré du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg avec effet 1^{er} janvier 2008.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2008036371/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 46.326.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration signées en date du 14 janvier 2008

«

1. Transfert du siège social, avec effet au 1^{er} janvier 2008 au:

19, route de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

2. Nomination de AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. dont le siège social est situé 19, rue de Bitbourg, L-2015 Luxembourg en tant que Dirigeant Agréé de la société (en conformité avec l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), avec effet au 1^{er} janvier 2008, en remplacement de MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., chargée de la «Délégation journalière».

Pour la Société TAGUS RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036369/682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

PwC Academy, PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.026.

—
Décision de l'associée unique en date du 15 février 2008

Tenant lieu d'Assemblée Générale, l'associée unique, la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, représentant l'intégralité du capital social de la société, a pris les décisions suivantes:

- La démission de Madame Marie-Jeanne Chèvremont de sa fonction de gérante le 30 septembre 2007 à minuit a été acceptée.

- La liste des gérants est mise à jour en intégrant Madame Valérie Piastrelli et Monsieur Pascal Rakovsky, qui ont été nommés gérants pour une durée indéterminée.

- La liste des gérants est établie comme suit:

La gérance de la société est assurée par:

1. Monsieur Bernard Dubois, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 18 avril 2005, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

2. Monsieur Philippe Duren, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} avril 2003, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

3. Monsieur Didier Mouget, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} avril 2003, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

4. Madame Valérie Piastrelli, maître des sciences techniques comptables et financières, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérante le 1^{er} juillet 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

5. Monsieur Christophe Pittie, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 11 novembre 2002, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

6. Monsieur Pascal Rakovsky, diplômé d'expertise comptable, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} juillet 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

D. Mouget.

Référence de publication: 2008036144/1026/38.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08540. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

A. O. C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 64.467.

L'an deux mille huit, le cinq février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.O.C.C. S.A., avec siège social à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 11 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 4 août 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2170 du 21 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts.

3. Changement de dénomination et d'adresse du commissaire aux comptes.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale constate le changement de dénomination ainsi que le transfert de siège social du commissaire aux comptes:

InterConseils société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, R.C.S. Luxembourg B 60.879.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, M. Nezar, M.-T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, LAC/2008/5477. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008036120/220/63.

(080038386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Sea Water Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} février 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036783/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

N Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.930.

In the year two thousand and seven, on the second day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

N ALPHA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 127925, represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2nd July 2007, being the sole shareholder of N BETA S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 23rd April 2007 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The proxy holder declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all twelve thousand five hundred (12.500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

(A) Increase of the issued share capital of the Company to thirteen million Euro (€13,000,000) (taking into account the cancellation of own shares referred to here below) by the issue of thirteen million (13,000,000) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each issued at premium and a total subscription price of sixty five million eight hundred sixty thousand nine hundred seventy eight Euro (€65,860,978); subscription and payment of all the new shares against the contribution by N ALPHA S.à r.l. of all its assets and liabilities without exception at the time of contribution, approval of the evaluation of the contribution in kind at an amount of sixty five million eight hundred sixty thousand nine hundred seventy-eight Euro (€65,860,978), acknowledgement of the report by the board of managers of the Company on the contribution in kind, acknowledgement that the Company is being contributed twelve thousand five hundred (12,500) shares of its own shares and cancellation thereof, allocation of the value of the total contribution for an amount of thirteen million Euro (€13,000,000) to the issued share capital account, one million three hundred thousand Euro (€1,300,000) to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium account; and consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation;

(B) Amendment of article 7 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 7. Sole Manager, Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall always be composed so that a majority of members are class I members (the «I Board Member» or «Class I Manager») as determined and so qualified by the general meeting of shareholders.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any two Board Members with at least five (5) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the joint signature of any two managers one of which must be a Class I Manager or as may be resolved by the board of managers.

Resolutions at the board of managers are passed by simple majority of the managers which must however always include at least a majority of Class I Managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of any two managers one of which at least must always be a Class I Manager or by the joint or sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole managers or the board of managers or by any two managers one of which at least must always be a Class I Manager.»

(C) Re-composition of the Board of Managers by (i) terminating the mandate of GRAEME STENING with immediate effect, (ii) confirming the mandate of Gerard Becquer and Cédric Stebel and reclassifying Mr Becquer and Mr Stebel as Class I Managers, (iii) appointing Mark Corbidge as new Class I Manager, and (iv) appointing Bernard Hendrikus Franciscus ten Doeschot, living at 7522 PS Enschede, the Netherlands, Lonnekermeerweg 70, born in Hengelo (the Netherlands) at 23 April 1969 and René Johannes Henricus Maria Kuipers, living at 7625 RX Zenderen, the Netherlands, Elhorsterweg 5, born in Almelo (the Netherlands) at 9 February 1960 as additional managers. Each manager is appointed for a undetermined period and with immediate effect (it being specified that all previous delegations of powers by the board of managers shall remain valid and in full force and effect).

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to thirteen million Euro (€13,000,000) (taking into account the cancellation of own shares referred to here below) by the issue of thirteen million (13,000,000) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each issued at premium and a total subscription price of sixty five million eight hundred sixty thousand nine hundred seventy eight Euro (€65,860,978).

N ALPHA S.à.r.l., the sole shareholder of the Company, subscribes to all the new shares so issued and fully pays such shares by the contribution by N ALPHA S.à.r.l. of all its assets and liabilities without exception at the time of contribution including in particular but without limitation:

	EUR
<i>Assets:</i>	
Shares in N BETA for	12,500
Shares in N GAMMA for an amount of	65,867,940
Receivable under preferred equity certificates issued by N GAMMA for	187,612,961
Accrued interest for	313,545
<i>Liabilities:</i>	
Payable to DH N for	187,612,961
Accrued interest for	310,975
Payable to DH N for	12,500
Sundry creditors for	1,107
Sundry for	8,425

The sole member resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers dated 2nd July 2007 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

«In view of all the assets and liabilities N ALPHA S.à.r.l. contributed, the Board of Managers considers that the value of the Contribution in Kind being all the assets and liabilities without exception of N Alpha S.à.r.l. at the time of contribution amounts to at least sixty five million eight hundred sixty thousand nine hundred seventy eight Euro (€65,860,978) (being equal to the subscription price of the 13,000,000 shares to be issued by the Company).»

It is resolved to value the contribution in kind at an amount of sixty five million eight hundred sixty thousand nine hundred seventy-eight Euro (€ 65,860,978).

The sole member acknowledges that the Company is being contributed twelve thousand five hundred (12,500) shares of its own shares and resolved to cancel such shares.

It is resolved to allocate the value of the total contribution for an amount of thirteen million Euro (€13,000,000) to the issued share capital account, for an amount of one million three hundred thousand Euro (€1,300,000) to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium account.

It is consequentially resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at thirteen million Euro (€13,000,000) represented by thirteen million (13,000,000) Shares, each with a nominal value of one euro (€1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.»

Second resolution

It is resolved to amend article 7 as set forth in the agenda.

Third resolution

It is resolved to recompose the Board of Managers of the Company by (i) terminating the mandate of GRAEME STENING with immediate effect, (ii) confirming the mandate of Gerard Becquer and Cédric Stebel and reclassifying Mr Becquer and Mr Stebel as Class I Managers, (iii) appointing Mark Corbidge as new Class I Manager, and (iv) appointing Bernard Hendrikus Franciscus ten Doeschot, living at 7522 PS Enschede, the Netherlands, Lonnekermeweg 70, born in Hengelo (the Netherlands) at 23 April 1969 and René Johannes Henricus Maria Kuipers, living at 7625 RX Zenderen, the Netherlands, Elhorsterweg 5, born in Almelo (the Netherlands) at 9 February 1960, each as managers. Each manager is appointed for a undetermined period and with immediate effect (it being specified that all previous delegations of powers by the board of managers shall remain valid and in full force and effect).

Further to the above resolution, the board of managers is composed as follows:

- Gérard Becquer, Class I Manager
- Mark Corbidge, Class I Manager
- Cedric Stebel, Class I Manager
- Bernard ten Doeschot, manager, and
- René Kuipers, manager

Nothing further being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

Because of the contribution of the entire assets and liabilities (nothing withheld or excepted) of N ALPHA S.à.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, member state of the European Union, to the Company at the time of the contribution against the issue of new shares in the Company, the parties refer to the exemption of capital duty provided by article 4-1 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 7,500 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

N ALPHA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.925 représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, étant l'associé unique de N BETA S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 23 avril 2007 par acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les douze cent cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A) Augmentation du capital social émis de la Société à treize millions d'euros (€13.000.000) (en tenant compte de l'annulation des propres parts sociales telle que mentionnée ci-dessous) par l'émission de treize millions (13.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune émises avec une prime d'émission et un prix total de souscription de soixante cinq millions huit cent soixante mille neuf cent soixante dix huit d'euros (€65.860.978), souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales devant être émises en contrepartie de l'apport par N ALPHA S.à.r.l. de tous ses actifs et passifs, sans exception quant à la date de cet apport, affectation de l'évaluation de l'apport en nature à un montant de soixante cinq millions huit cent soixante mille neuf cent soixante dix huit euros (€65.860.978), constat du rapport du conseil de gérance de la Société, constat que la Société se voit attribuer douze mille cinq cents (12.500) de ses propres parts sociales et annulation de celles-ci, allocation de la valeur totale de l'apport pour un montant de treize millions d'euros (€13.000.000) au compte capital social émis, un million trois cent mille euros (€1.300.000) à la réserve légale et le solde au compte prime d'émission librement distribuable; et modification subséquente de l'article 5.1 des statuts;

B) Modification de l'article 7 des statuts tel que décrit ci-dessous:

« **Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance doit être composé de la manière qu'il existe toujours une majorité des gérants de classe I (le «Gérant I» ou «Gérant Classe I») tel que désigné et ainsi qualifié par l'assemblée générale des associés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou par deux membres du conseil avec un préavis de cinq (5) jours au moins, à moins que les affaires requièrent un délai plus court ou en cas d'urgence (jusqu'à 12 heures). Il peut être renoncé à la convocation par consentement unanime de tous les gérants donné par écrit, par fax ou courrier électronique. Une notification séparée n'est pas requise pour des réunions individuelles tenues à des heures et lieux prescrits dans un emploi du temps préalablement adopté par résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature conjointe d'au moins deux gérants, un étant un Gérant Classe I ou tel que désignée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité simple des gérants de la Société y compris au moins une majorité des Gérants Classe I.

Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance (en cas d'un conseil de gérance) a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et faire, autoriser ou approuver tous actes et actions relatives à la Société. La Société sera tenue par la signature conjointe de deux gérants y compris au moins un Gérant Classe I ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou par deux gérants l'un d'eux au moins devant être un Gérant Classe I.»

(C) Recomposition du Conseil de Gérance par (i) la cessation du mandat de GRAEME STENING avec effet immédiat, (ii) la confirmation des mandats de Gerard Becquer et de Cédric Stebel et la reclassification de M Becquer et M Stebel comme Gérants Classe I, (iii) nomination de Mark Corbidge en qualité de nouveau Gérant Classe I, et (iv) nomination de Bernard Hendrikus Franciscus ten Doeschot, résidant à 7522 PS Enschede, Pays-Bas, Lonnekermeerweg 70, né à Hengelo (Pays-Bas) le 23 avril 1969 et René Johannes Henricus Maria Kuipers, résidant à 7625 RX Zenderen, Pays-Bas, Elhors-terweg 5, né à Almelo (Pays-Bas) le 9 février 1960, chacun comme gérants additionnels. Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée avec effet immédiat (étant précisé que toutes les précédentes délégations de pouvoir du conseil de gérance resteront valables et produiront tous leurs effets).

A la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à treize millions d'euros (€13.000.000) (en tenant compte de l'annulation des propres parts sociales telle que mentionnée ci-dessous) par l'émission de treize millions (13.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune émises avec une prime d'émission et un prix total de souscription de soixante cinq millions huit cent soixante mille neuf cent soixante dix-huit d'euros (€65.860.978).

N ALPHA S. à r.l., l'associé unique souscrit à, et libère entièrement, toutes les nouvelles parts sociales devant être émises en contrepartie de l'apport par N ALPHA S.à r.l. de tous ses actifs et passifs, sans exception quant à la date de cet apport, y compris en particulier et sans limitation:

	EUR
<i>Actifs:</i>	
Parts sociales dans N BETA d'une valeur de	12.500
Parts sociales dans N GAMMA d'une valeur de	65.867.940
Créances en rapport avec des «preferred equity certificates» émises par N GAMMA de	187.612.961
Interêt accru de	313.545
<i>Passifs:</i>	
Montants dus à DH N de	187.612.961
Interêt accru de	310.975
Montants dus à DH N de	12.500

Dettes diverses de	1.107
Divers d'un montant de	8.425

L'associé unique a décidé de constater et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 2 juillet 2007 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement) et dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de tous les actifs et passifs de N ALPHA S.à r.l. apportés, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'apport en nature, représentant tous les actifs et passifs, sans exception, de N ALPHA S.à r.l. à la date de l'apport s'élève à au moins soixante cinq millions huit cent soixante mille neuf cent soixante dix huit Euro (€ 65.860.978) étant égale au prix de souscription des 13.000.000 parts sociales à émettre par la Société.»

Il est décidé d'évaluer l'apport en nature à un montant de soixante cinq millions huit cent soixante mille neuf cent soixante dix huit d'euros (€65.860.978).

L'associé unique constate que la Société se voit attribuer douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de ses propres parts sociales et a décidé de les annuler.

Il est décidé d'affecter la valeur de l'apport total pour un montant de treize millions d'euros (€13.000.000) au compte de capital social émis, un million trois cent mille euros (€1.300.000) à la réserve légale et le solde au compte prime d'émission librement distribuable.

Il a été décidé de modifier l'article 5.1 des statuts en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à treize millions Euro (€13.000.000) divisé en treize millions (13.000.000) Parts Sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune et avec les droits et obligations tels que fixés dans les présents Statuts.»

Deuxième résolution

Il est décidé à modifier article 7 tel que décrit dans l'article du jour.

Troisième résolution

Il est décidé de recomposer le Conseil de Gérance par (i) la cessation du mandat de GRAEME STENING avec effet immédiat, (ii) la confirmation des mandats de Gerard Becquer et de Cédric Stebel et la re-classification de M Becquer et M Stebel comme Gérants Classe I, (iii) nomination de Mark Corbrldge en qualité de nouveau Gérant Classe I, et (iv) nomination de Bernard Hendrikus Franciscus ten Doeschot, résidant à 7522 PS Enschede, Pays-Bas, Lonnekermeweg 70, né à Hengelo (Pays-Bas) le 23 avril 1969 et René Johannes Henricus Maria Kuipers, résidant à 7625 RX Zenderen, Pays-Bas, Elhorsterweg 5, né à Almelo (Pays-Bas) le 9 février 1960, chacun comme gérants additionnels. Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée avec effet immédiat (étant précisé que toutes les précédentes délégations de pouvoir du conseil de gérance resteront valables et produiront, tous leurs effets).

A la suite de la résolution qui précède, le conseil de gérance est composé comme il suit:

- Gérard Becquer, Gérant Classe I
- Mark Corbrfldge, Gérant Classe I
- Cédric Stebel, Gérant Classe I
- Bernard ten Doeschot, gérant, et
- René Kuipers, gérant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Suite à l'apport de tous les actifs et passifs (sans retenue ni exception) de N ALPHA S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, Etat membre de l'Union Européenne, à la Société au moment de l'apport contre l'émission de nouvelles parts sociales dans la Société, les parties se réfèrent à l'exemption du droit d'apport tel que prévu à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à 7.500 Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007. Relation: LAC/2007/17830. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008036072/242/282.

(080037956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Elmo-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 81.697.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 février 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société suivante:

- ELMO-LUX s.à r.l. (B 81697) avec siège social à L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr. Klein, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2008036384/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Groupe d'Investissements Fonciers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.249.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 28 décembre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 28 décembre 2007, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de:

1. transférer le siège social de la Société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

2. nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012 et ont décidé d'élire ce dernier en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

GROUPE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS S.A.

F. Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008036335/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Creapro Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 48.067.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2008 que:

1. Le siège social a été transféré à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2. Suite à une reconstitution entière des organes sociaux, ont été nommés:

a) administrateurs

- Mme Gabriele Schneider, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- M. Ivar Virkus, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6900 Luzern, 41, Pilatusstrasse, 41
- TRILLIANCE TRUST AG, établie et ayant son siège social à CH-6900 Luzern, 41, Pilatusstrasse, 41
pour terminer le mandat de Simon Baker, Dawn Shand et Corinne Nere.

b) commissaire aux comptes

- M. Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, pour terminer le mandat de CARDINAL TRUSTEES LIMITED, Tortola (BVI).

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008036356/535/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Alpinex Long/Short Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.645.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ALPINEX LONG/SHORT GLOBAL EMERGING MARKETS FUND, a société d'investissement à capital variable having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 28, 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 599 of March 22, 2006 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting is presided over by M^e Luc Courtois, lawyer, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (the «Chairman»).

The Chairman appoints as secretary M^e Stéphanie Doeble, lawyer, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (the «Secretary»).

The meeting elects as scrutineer Mrs Christiane Burrell, private employee, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (the «Scrutineer»).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Amendment, in paragraph 6 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company, of the time limit in which requests of shareholders for the redemption of their shares have to be received by the board of directors of the Company from three to ten business days preceding a valuation date.

2) Amendment, in paragraph 7 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company, of the time limit in which the redemption price has to be paid to a shareholder from five to ten business days.

3) Amendment, in paragraph 12 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company, of the time limit in which requests of shareholders for the conversion of their shares have to be received by the board of directors of the Company from three to ten business days preceding a valuation date.

II. The shareholders, their proxy-holders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the board of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance list that 282,600.32 shares of a total of 284,920.2870 shares are represented at the present meeting.

IV. All the shareholders declare that they have had due notice and received the agenda prior to this meeting. Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend, in paragraph 6 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company, the time limit in which requests of shareholders for the redemption of their shares have to be received by the board of directors of the Company from three to ten business days preceding a valuation date. Therefore, paragraph 6 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company will read as follows:

«Redemption applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on at least ten business days preceding a Valuation Date shall be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Date; if redemption applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value determined on the following Valuation Date.»

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend in paragraph 7 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company, the time limit in which the redemption price has to be paid to a shareholder from five to ten business days. Therefore, paragraph 7 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company will read as follows:

«Payment to a shareholder under this Article will be made by bank transfer in the relevant currency of the Sub-Fund or of the relevant class or sub-class or in any other freely convertible currency at the choice and expense of the shareholder and shall be dispatched within ten business days after the relevant Valuation Date.»

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend, in paragraph 12 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company, the time limit in which requests of shareholders for the conversion of their shares have to be received by the board of directors of the Company from three to ten business days preceding a valuation date. Therefore, paragraph 12 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company will read as follows:

«Conversion applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on at least ten business days preceding a Valuation Date shall be processed at the Net Asset Value per share determined on that Valuation Date; if conversion applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined on the following Valuation Date.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and two hundred Euro (1,200.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALPINEX LONG/SHORT GLOBAL EMERGING MARKETS FUND, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 février 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 599 du 22 mars 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La séance a été ouverte sous la présidence de M^e Luc Courtois, avocat, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire M^e Stéphanie Doeble, avocate, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christiane Burrell, employée privée, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification, au paragraphe 6 de l'article 16 des statuts de la Société, du délai dans lequel les demandes des actionnaires pour le rachat de leurs actions doivent être reçues par le conseil d'administration de la Société de trois à dix jours ouvrables précédant le jour d'évaluation.

2) Modification, au paragraphe 7 de l'article 16 des statuts de la Société, du délai dans lequel le prix de rachat doit être payé à un actionnaire de cinq à dix jours ouvrables.

3) Modification, au paragraphe 12 de l'article 16 des statuts de la Société, du délai dans lequel les demandes des actionnaires pour la conversion de leurs actions doivent être reçues par le conseil d'administration de la Société de trois à dix jours ouvrables précédant le jour d'évaluation.

II. Les actionnaires, leurs mandataires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées et paraphées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que 282.600,32 actions sur un total de 284.920,2870 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Tous les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier, au paragraphe 6 de l'article 16 des statuts de la Société, le délai dans lequel des demandes des actionnaires pour le rachat de leurs actions doivent être reçues par le conseil d'administration de trois à dix jours ouvrables avant le jour d'évaluation. Ainsi, le paragraphe 6 de l'article 16 des statuts de la Société sera lu comme suit:

«Les demandes de rachat reçues avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre au moins dix jours ouvrables avant un Jour d'Évaluation seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée ce Jour d'Évaluation; si les demandes de rachat sont reçues après cette certaine heure telle que déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration, elles seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée le prochain Jour d'Évaluation.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier, au paragraphe 7 de l'article 16 des statuts de la Société, le délai dans lequel le prix de rachat doit être payé à un actionnaire de cinq à dix jours ouvrables. Ainsi, le paragraphe 7 de l'article 16 des statuts de la Société sera lu comme suit:

«Tout paiement à l'actionnaire en exécution de cet Article se fera par virement bancaire dans la devise de référence du compartiment concerné ou de la catégorie ou sous-catégorie concernée ou dans toute autre devise librement convertible au choix et à la charge de l'actionnaire et sera envoyé dans les dix jours ouvrables suivant le Jour d'Évaluation à prendre en considération.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier, au paragraphe 12 de l'article 16 des statuts de la Société, le délai dans lequel des demandes des actionnaires pour la conversion de leurs actions doivent être reçues par le conseil d'administration de trois à dix jours ouvrables avant le jour d'évaluation. Ainsi, le paragraphe 12 de l'article 16 des statuts de la Société sera lu comme suit:

«Les demandes de conversion reçues avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre au moins dix jours ouvrables avant un Jour d'Évaluation seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire par action déterminée ce Jour d'Évaluation; si les demandes de conversion sont reçues après cette certaine heure telle que déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration, elles seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire par action déterminée le prochain Jour d'Évaluation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents Euros (1.200,- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: L. Courtois, S. Doeble, C. Burrell, J. Seckler.
Enregistré à Grevenmacher, le 21 février 2008, Relation GRE/2008/873. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008036056/231/157.

(080038193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Danison Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036406/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02325. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Cordial Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 82.957.

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 27 décembre 2007 entre M. Claude Hermes, demeurant à 62, cité Millewee, L-8064 Bertrange et M. Marc Scherrer, demeurant à 15, an der Laach, L-8368 Hagen.

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 31 décembre 2007 entre M. Marc Scherrer, demeurant à 15, an der Laach, L-8368 Hagen et la société ABRI & CO s.à.r.l. ayant son siège social au 2, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg, enregistrée sous le n ° B 122.750.

Depuis le 31 décembre 2007, les associés de la société CORDIAL IMMOBILIER s.à.r.l. sont composés comme suit:

- ABRI & CO s.à.r.l., R.C.S. n ° B 122.750, 2, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg	475 parts sociales
- M. Marc Scherrer, 15, an der Laach, L-8368 Hagen	25 parts sociales
Total	500 parts sociales

(500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- € chacune, soit un capital social de 12.500,- €)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008036448/6203/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

BRV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.963.

Constituée par-devant Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 août 1998, acte publié au Mémorial C n ° 691 du 25 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître André-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n ° 1091 du 21 octobre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRV S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008036438/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01982. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Syrtex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.446.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n ° 641 du 18 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n ° 236 du 5 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYRTEX INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008036440/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01969. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Apollo Redos Development Fund (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.194.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 février 2008

Le 27 février 2008, l'Associé Unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de M. Luke Hamill en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. James Gilbert, résidant professionnellement au 1, Knightsbridge, Londres SW1X 7LX, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 février 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008036744/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Ecoreal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.875.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires
en date du 21 février 2008*

1. Monsieur Christian Agata a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Le nombre d'administrateurs a été réduit de cinq à quatre.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *ECOREAL S.A.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008036755/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Royalgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 75.937.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 janvier 2008, que la liquidation de la société, décidée en date du 11 décembre 2007, a été clôturée et que ROYALGEST S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour *ROYALGEST S.A., société anonyme liquidée*
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
Liquidateur

C. Royemans / M. Wagner

Référence de publication: 2008036756/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

FactSet Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 101.479.

—
Veillez prendre note du changement d'adresse de l'associé unique FactSet LIMITED, dont le siège est sis à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour *FactSet EUROPE S.à.r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008036762/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Dalco A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 49.788.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 10 janvier 2008, que la liquidation de la société, décidée en date du 19 novembre 2007, a été clôturée et que DALLCO A.G. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour DALLCO A.G., société anonyme holding liquidée
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
Liquidateur
C. Royemans / M. Wagner

Référence de publication: 2008036758/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

I.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 88.035.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari de sa fonction d'Administrateur de la société.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Le Conseil d'Administration
V. Thill / S. De Meo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008036751/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 115.193.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 27 février 2008

Le 27 février 2008, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de M. Luke Hamill en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. James Gilbert, résidant professionnellement au 1, Knightsbridge, Londres SW1X 7LX, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 février 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008036747/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

RE French Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.470.

In the year two thousand seven, on twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RE INVESTMENTS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 115.577 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Ms Anna-Kreeta Rantamaa, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given on September 24, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party acting in her hereabove stated capacity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of RE FRENCH INVESTMENTS 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 25th day of May 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1487 on 18th day of July 2007 (the «Company»). The articles of association have never been amended;

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two thousand one hundred and twenty-five Euros (2,125.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) to the amount of fourteen thousand six hundred and twenty-five Euros (14,625.- EUR) by the issuance of two thousand one hundred and twenty-five (2,125) new shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the two thousand one hundred and twenty-five (2,125) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by Sole Shareholder against the Company, of a total amount of two thousand one hundred and twenty-five Euros (2,125.- EUR).

Evidence of the contributions' existence and value

The existence and the value of the said claim have been certified to the undersigned notary by one certificate issued by the management of the Company to which an interim balance sheet as per September 24, 2007 is attached.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party acting in her hereabove stated capacity and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fourteen thousand six hundred and twenty-five Euros (14,625.- EUR) divided into fourteen thousand six hundred and twenty-five (14,625) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand two hundred Euros (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing party acting in her hereabove stated capacity, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RE INVESTMENTS S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.577 (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Anna-Kreetta Rantamaa, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de une procuration datées du 24 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RE FRENCH INVESTMENTS 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.487 du 18 juillet 2007 (la «Société»). Les statuts de la société n'ont jamais été modifiés;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille cent vingt-cinq Euros (2.125,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à quatorze mille six cent vingt-cinq Euros (14.625,- EUR) par l'émission de deux mille cent vingt-cinq (2.125) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - libération

L'Associé Unique déclare souscrire les deux mille cent vingt-cinq (2.125) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de deux mille cent vingt-cinq Euros (2.125,- EUR).

Preuve de l'existence et de la valeur des apports

L'existence et la valeur de ladite créance ont été certifiées au notaire instrumentant au moyen d'un certificat émis par la gérance de la Société auquel un bilan intérimaire en date du 24 septembre 2007 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille six cent vingt-cinq Euros (14.625,- EUR) divisé en quatorze mille six cent vingt-cinq (14.625) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents Euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A.-K. Rantamaa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, LAC/2007/29176. — Reçu 21,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008036118/202/110.

(080038406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Inspicio S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.787.906,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.460.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Shareholders») of INSPICIO S. à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 1 February 2008, by the undersigned notary and not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting elects as president Mr Ramyond Thill, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie Dupont, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the 9,800 registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To increase the share capital of the Company with an amount of GBP 2,778,106.- (two million seven hundred seventy-eight thousand one hundred six British Pounds) in order to raise it from its current amount of GBP 9,800.- (nine thousand eight hundred British Pounds) to GBP 2,787,906.- (two million seven hundred eighty-seven thousand nine hundred six British Pounds), by contribution in cash, by creating and issuing 2,778,106 (two million seven hundred seventy-eight thousand one hundred six) new shares with nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (the «New Shares»), to be subscribed as follows:

- 3i NOMINEES LIMITED (as nominee for 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 A LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, is to subscribe to 837,915 (eight hundred thirty-seven thousand nine hundred fifteen) New Shares. Such 837,915 (eight hundred thirty-seven thousand nine hundred fifteen) New Shares are to be fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 837,915.- (eight hundred thirty-seven thousand nine hundred fifteen Great Britain Pound) relating to such 837,915 (eight hundred thirty-seven thousand nine hundred fifteen) New Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company;

- 3i NOMINEES LIMITED (as nominee for 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 B LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, is to subscribe to 63,603 (sixty-three thousand six hundred three) New Shares. Such 63,603 (sixty-three thousand six hundred three) New Shares are to be fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 63,603.- (sixty-three thousand six hundred three Great Britain Pound) relating to such 63,603 (sixty-three thousand six hundred three) New Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company;

- 3i NOMINEES LIMITED (as nominee for 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 C LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, is to subscribe to 137,957 (one hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty-seven) New Shares. Such 137,957 (one hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty-seven) New Shares are to be fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 137,957.- (one hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty-seven Great Britain Pound) relating to such 137,957 (one hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty-seven) New Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company;

- 3i EFV NOMINEES A LTD (as nominee for 3i EUROPARTNERS VA LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, is to subscribe to 710,583 (seven hundred ten thousand five hundred eighty-three) New Shares. Such 710,583 (seven hundred ten thousand five hundred eighty-three) New Shares are to be fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 710,583.- (seven hundred ten thousand five hundred eighty-three Great Britain Pound) relating to such 710,583 (seven hundred ten thousand five hundred eighty-three) New Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company;

- 3i EFV NOMINEES B LTD (as nominee for 3i EUROPARTNERS VB LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, is to subscribe to 788,186 (seven hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-six) New Shares. Such 788,186 (seven hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-six) New Shares are to be fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 788,186.- (seven hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-six Great Britain Pound) relating to such 788,186 (seven hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-six) New Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company;

- 3i PVLP NOMINEES LTD (as nominee for 3i PARALLEL VENTURES LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, is to subscribe to 239,862 (two hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-two) New Shares. Such 239,862 (two hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-two) New Shares are to be fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 239,862.- (two hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-two Great Britain Pound) relating to such 239,862 (two hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-two) New Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company;

2) To subsequently amend article 5 of the articles of association of the Company (the «Articles») in order to reflect the above resolution; and

3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the Shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to increase the share capital of the Company an amount of GBP 2,778,106.- (two million seven hundred seventy-eight thousand one hundred six Great Britain Pound) in order to raise it from its current amount of GBP 9,800.- (nine thousand eight hundred Great Britain Pound) to GBP 2,787,906.- (two million seven hundred eighty-seven thousand nine hundred six Great Britain Pound) by creating and issuing 2,778,106 (two million seven hundred seventy-eight thousand one hundred six) new shares (the «New Shares») having the same rights as the existing ones and having a par value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each, to be subscribed as follows:

(i) 3i NOMINEES LIMITED (as nominee for 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 A LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, represented by Corinne Petit, professionally residing in Luxembourg, declares through its proxyholder to subscribe to 837,915 (eight hundred thirty-seven thousand nine hundred fifteen) New Shares. Such 837,915 (eight hundred thirty-seven thousand nine hundred fifteen) New Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 837,915.- (eight hundred thirty-seven thousand nine hundred fifteen Great Britain Pound) relating to such 837,915 (eight hundred thirty-seven thousand nine hundred fifteen) New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(ii) 3i NOMINEES LIMITED (as nominee for 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 B LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, represented by represented by Corinne Petit, professionally residing in Luxembourg, declares through its proxyholder to subscribe to 63,603 (sixty-three thousand six hundred three) New Shares. Such 63,603 (sixty-three thousand six hundred three) New Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 63,603.- (sixty-three thousand six hundred three Great Britain Pound) relating to such 63,603 (sixty-three thousand six hundred three) New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(iii) 3i NOMINEES LIMITED (as nominee for 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 C LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, represented by represented by Corinne Petit, professionally residing in Luxembourg, declares through its proxyholder to subscribe to 137,957 (one hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty-seven) New Shares. Such 137,957 (one hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty-seven) New Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 137,957.- (one hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty-seven Great Britain Pound) relating to such 137,957 (one hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty-seven) New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(iv) 3i EFV NOMINEES A LTD (as nominee for 3i EUROPARTNERS VA LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, represented by represented by Corinne Petit, professionally residing in Luxembourg, declares through its proxyholder to subscribe to 710,583 (seven hundred ten thousand five hundred eighty-three) New Shares. Such 710,583 (seven hundred ten thousand five hundred eighty-three) New Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 710,583.- (seven hundred ten thousand five hundred eighty-three Great Britain Pound) relating to such 710,583 (seven hundred ten thousand five hundred eighty-three) New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(v) 3i EFV NOMINEES B LTD (as nominee for 3i EUROPARTNERS VB LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, represented by represented by Corinne Petit, professionally residing in Luxembourg, declares through its proxyholder to subscribe to 788,186 (seven hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-six) New Shares. Such 788,186 (seven hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-six) New Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 788,186.- (seven hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-six Great Britain Pound) relating to such 788,186 (seven hundred eighty-eight thousand one hundred eighty-six) New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(vi) 3i PVLP NOMINEES LTD (as nominee for 3i PARALLEL VENTURES LP), having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, represented by represented by Corinne Petit, professionally residing in Luxembourg, declares through its proxyholder to subscribe to 239,862 (two hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-two) New Shares. Such 239,862 (two hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-two) New Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 239,862.- (two hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-two Great Britain Pound) relating to such 239,862 (two hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-two) New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of the Shareholders resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall read as follows:

« **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at two million seven hundred eighty-seven thousand nine hundred six Great Britain Pound (GBP 2,787,906.-) represented by two million seven hundred eighty-seven thousand nine hundred six (2,787,906) shares of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Costs

For the tax registration purposes, the increase of capital is estimated at EUR 3,728,500.87 (exchange rate on January 12th, 2008: EUR 1.- = GBP 0,74510).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately twenty-one thousand four hundred Euro (EUR 21.400.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des Associés (les «Associés») de INSPICIO S. à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée selon les lois luxembourgeoises par un acte notarié du 1^{er} février 2008, du notaire soussignée et non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée choisit comme président Monsieur Raymond Thill, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, résidant à professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Dupont, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les Associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par les Associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée ainsi que le notaire. Cette liste, ainsi que les procurations signées ne varietur seront enregistrées avec le présent acte.

II. Il résulte de ladite liste de présence que les 9.800 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Les Associés déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation. L'assemblée régulièrement constituée peut ainsi valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 2.778.106,- (deux millions sept cent soixante-dix-huit mille cent six Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 9.800,- (neuf mille huit cents Livres Sterling) au montant de GBP 2.787.906,- (deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille neuf cents six Livres Sterling), par un apport en numéraire, par la création et l'émission de 2.778.106 (deux millions sept cent soixante-dix-huit mille

cent six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1,- (un Livre Sterling) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), souscrite comme il suit:

- 3i NOMINEES LIMITED (en qualité de mandataire de 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 A LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, souscrit à 837.915 (huit cent trente-sept mille neuf cent quinze) Nouvelles Parts Sociales. Ces 837.915 (huit cent trente-sept mille neuf cent quinze) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 837.915,- (huit cent trente-sept mille neuf cent quinze Livres Sterling) relatif à ces 837.915 (huit cent trente-sept mille neuf cent quinze) Nouvelles parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société;

- 3i NOMINEES LIMITED (en qualité de mandataire de 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 B LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, souscrit à 63.603 (soixante-trois mille six cent trois) Nouvelles Parts Sociales. Ces 63.603 (soixante-trois mille six cent trois) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 63.603,- (soixante-trois mille six cent trois Livres Sterling) relatif à ces 63.603 (soixante-trois mille six cent trois) Nouvelles Parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

- 3i NOMINEES LIMITED (en qualité de mandataire de 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 C LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, souscrit à 137.957 (cent trente-sept mille neuf cent cinquante-sept) Nouvelles Parts Sociales. Ces 137.957 (cent trente-sept mille neuf cent cinquante-sept) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 137.957,- (cent trente-sept mille neuf cent cinquante-sept Livres Sterling) relatif à ces 137.957 (cent trente-sept mille neuf cent cinquante-sept) Nouvelles Parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

- 3i EFV NOMINEES A LTD (en qualité de mandataire de 3i EUROPARTNERS VA LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, souscrit à 710.583 (sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-trois) Nouvelles Parts Sociales. Ces 710.583 (sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-trois) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 710.583,- (sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-trois Livres Sterling) relatif à ces 710.583 (sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-trois) Nouvelles Parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

- 3i EFV NOMINEES B LTD (en qualité de mandataire de 3i EUROPARTNERS VB LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, souscrit à 788.186 (sept cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-six) Nouvelles Parts Sociales. Ces 788.186 (sept cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-six) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 788.186,- (sept cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-six Livres Sterling) relatif à ces 788.186 (sept cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-six) Nouvelles Parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

- 3i PVLV NOMINEES LTD (en qualité de mandataire de 3i PARALLEL VENTURES LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, souscrit à 239.862 (deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-deux) Nouvelles Parts Sociales. Ces 239.862 (deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-deux) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 239.862,- (deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-deux Livres Sterling) relatif à ces 239.862 (deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-deux) Nouvelles Parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter les résolutions ci-dessus; et

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été unanimement prises par l'assemblée générale des Associés de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 2.778.106,- (deux millions sept cent soixante-dix-huit mille cent six Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 9.800,- (neuf mille huit cents Livres Sterling) à GBP 2.787.906,- (deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille neuf cent six Livres Sterling) par la création et l'émission de 2.778.106 (deux millions sept cent soixante-dix-huit mille cent six) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de GBP 1,- (un Livre Sterling) chacune, souscrites comme suit:

(i) 3i NOMINEES LIMITED (en qualité de mandataire de 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 A LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, représenté par Corinne Petit, résidant professionnellement à Luxembourg, déclare par son mandataire souscrire à 837.915 (huit cent trente-sept mille neuf cent quinze) Nouvelles Parts Sociales. Ces 837.915 (huit cent trente-sept mille neuf cent quinze) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 837.915,- (huit cent trente-sept mille neuf cent quinze Livres Sterling) relatif à ces 837.915 (huit cent trente-sept mille neuf cent quinze) Nouvelles parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

(ii) 3i NOMINEES LIMITED (en qualité de mandataire de 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 B LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, représenté par Corinne Petit résidant profession-

nellement à Luxembourg, déclare par son mandataire souscrire aux 63.603 (soixante-trois mille six cent trois) Nouvelles Parts Sociales. Ces 63.603 (soixante-trois mille six cent trois) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 63.603,- (soixante-trois mille six cent trois Livres Sterling) relatif à ces 63.603 (soixante-trois mille six cent trois) Nouvelles Parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

(iii) 3i NOMINEES LIMITED (en qualité de mandataire de 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08 C LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, représenté par Corinne Petit, résidant professionnellement à Luxembourg, déclare par son mandataire souscrire à 137.957 (cent trente-sept mille neuf cent cinquante-sept) Nouvelles Parts Sociales. Ces 137.957 (cent trente-sept mille neuf cent cinquante-sept) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 137.957,- (cent trente-sept mille neuf cent cinquante-sept Livres Sterling) relatif à ces 137.957 (cent trente-sept mille neuf cent cinquante-sept) Nouvelles Parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

(iv) 3i EFV NOMINEES A LTD (en qualité de mandataire de 3i EUROPARTNERS VA LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, représenté par Corinne Petit, résidant professionnellement à Luxembourg, déclare par son mandataire souscrire aux 710.583 (sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-trois) Nouvelles Parts Sociales. Ces 710.583 (sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-trois) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 710.583,- (sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-trois Livres Sterling) relatif à ces 710.583 (sept cent dix mille cinq cent quatre-vingt-trois) Nouvelles Parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

(v) 3i EFV NOMINEES B LTD (en qualité de mandataire de 3i EUROPARTNERS VB LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, représenté par Corinne Petit, résidant professionnellement à Luxembourg, déclare par son mandataire souscrire aux 788.186 (sept cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-six) Nouvelles Parts Sociales. Ces 788.186 (sept cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-six) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 788.186,- (sept cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-six Livres Sterling) relatif à ces 788.186 (sept cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-six) Nouvelles Parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

(vi) 3i PVLP NOMINEES LTD (en qualité de mandataire de 3i PARALLEL VENTURES LP), ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, représenté par Corinne Petit, résidant professionnellement à Luxembourg, déclare par son mandataire souscrire aux 239.862 (deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-deux) Nouvelles Parts Sociales. Ces 239.862 (deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-deux) Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire. L'apport total de GBP 239.862,- (deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-deux Livres Sterling) relatif à ces 239.862 (deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-deux) Nouvelles Parts Sociales est alloué en totalité au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des Associés décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui doit être lu comme il suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille neuf cent six Livres Sterling (GBP 2.787.906,-) représenté par deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille neuf cent six (2.787.906) parts sociales de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (ci-après désignées comme les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés comme les «Associés».»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social est évalué à EUR 3.728.500,87 (taux de change du 12 février 2008: EUR 1,- = GBP 0,74510).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ vingt et un mille quatre cents Euros (EUR 21.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, S. Dupont, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, LAC/2008/7289. — Reçu 18.642,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008036073/5770/291.

(080037895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

AMPHINICY Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 122, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.897.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 janvier 2008

1. L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Marko Mrvelj, gérant technique, né à Derventa, Bosnie Herzegovine, en date du 4 mars 1973, demeurant à Trg Lovre Matacica 1, HR-10360 Sestvete, Croatie, comme gérant technique avec effet immédiat,

2. L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Frane Milos, né le 28 avril 1979 à Zagreb, Croatie, demeurant à Vebera Tkalcevicica 48, HR-10000 Zagreb, Croatie, comme gérant technique de la société avec effet au 30 janvier 2008.

Le 30 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008036464/2199/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

REInvest German Properties IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.599.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036673/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02531. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Broadhouse International S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.620.

—
L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BROADHOUSE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 22 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 716 du 27 septembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine Germini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Démission de deux administrateurs.
- 2) Refonte intégrale des statuts de la Société.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Joëlle Mamane et de Monsieur Henning Rafen de leur fonction d'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de refondre en intégralité et d'adapter les statuts à la nouvelle forme de la Société, qui sera dorénavant unipersonnelle.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de BROADHOUSE INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la consultance en management et en gestion d'entreprise.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juillet à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Troisième résolution

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Aflalo, S. Germini, A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, LAC/2008/7492. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008036106/220/185.

(080038046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Matolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 43.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2008036274/236/11.

(080038239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 33.614.

Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Eric Stevens de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 26 octobre 2007.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité M. Alain Kremer au poste d'administrateur. (adresse professionnelle: 62, route d'Arlon, L-8008 Strassen) jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008036156/1122/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

OAshi S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.373.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036556/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10170. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.
